

KEOLIS MEYER condamnée par les Prud'hommes de Longjumeau !

Le Conseil des Prud'hommes de Longjumeau a donné raison aux salariés de KEOLIS MEYER, après 1 année d'acharnement pour constituer le dossier par les militants FO.

Suite à un droit de retrait du 2 au 5 mars 2020 dû à la menace d'une pandémie appelée CORONAVIRUS, les salariés ne demandaient que des protections supplémentaires.

Personne ne savait de quoi il en retournait et les chauffeurs allaient la peur au ventre transporter des usagers qui se rendaient au travail.

La direction ne voulait pas bouger un petit doigt pour protéger ses salariés. Face à cela, une seule réponse, le droit de retrait.

La direction n'a pas trouvé mieux que de se servir directement sur les paies, en ne versant pas les salaires du 02 au 05 mars. Se faire justice soi-même n'est pas une pratique légale. Ce comportement a été contesté et condamné grâce à l'action des militants FO. Les salariés ont gagné, la direction doit les rembourser.

COMMUNIQUE

Contacts FO KEOLIS MEYER :

Anis RAFA - élu CSE et CSSCT Kéolis Meyer : 06 52 89 9694

Azouz BADRANI - élu CSE et CSSCT Kéolis Meyer : 06 29 60 24 47

Abdelhalim DERDAR – DS FO Keolis Meyer : 06 63 69 66 28

